

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **1 (1856)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

M. le lieut.-colonel Philippin, de Neuchâtel, est appelé à la réunion d'Yverdon comme adjudant-général, en remplacement de M. le lieut.-colonel Bernasconi, dispensé.

La société de cavalerie, qui s'est fondée récemment dans la Suisse orientale, est en voie de s'organiser.

D'après un projet de statuts, élaboré par M. le colonel fédéral Ott, la société comprend les ressortissants des cantons de Zurich, Schaffhouse, St-Gall, Grisons et Thurgovie, et pourra s'étendre aussi aux cantons de Schwytz, Bâle, Argovie, Soleure et Lucerne. L'organisation de la société sera, du reste, à peu près semblable à celle de la Suisse occidentale. Une première réunion annuelle aura lieu probablement dans le mois d'octobre prochain.

A la fête des cadets de Zurich, il y aura en tout 4,448 cadets, qui seront répartis en deux corps, savoir :

1° Un *corps d'offensive*, de 2,840 hommes d'infanterie, en 10 demi-bataillons; de 178 hommes d'artillerie et 121 de soutiens d'artillerie.

2° Un *corps de défensive*, de 1,181 hommes d'infanterie, en 8 demi-bataillons; 82 hommes d'artillerie et 46 de soutiens d'artillerie.

Les localités qui fournissent des cadets sont les suivantes : Arau, Lucerne, St-Gall, Zofingen, Wintherthur, Zurich, Reinach, Schöftland, Wald, Baden, Brugg, Horgen, Coire, Frauenfeld, Glaris, Muri, Wädenschwyl, Herisau, Lenzburg, Aarburg, Rheinfelden, Altstätten, Schaffhouse, Tessin, Bremgarten.

Les officiers d'état-major qui prendront part à la direction de ces manœuvres sont MM. les colonels Egloff, Gmür, Fischer, Ott, Schwarz; lieut.-colonels : von Escher, Henner; commandants : Pfenninger, Jeuch, Strecher, Bosshardt, Neher, Zingk, Rauschenbach, Zehnder, Geissmann, Meier, Pfan, Müller; majors : Trümpi, Grossmann, Aerni, Obwald, Rotzler, Bürkli.

Prusse. — Le gouvernement prussien vient de commencer l'exécution du projet qu'il avait conçu depuis longtemps, d'ériger Spandau en place forte de première classe.

Cette ville, qui possède déjà un dépôt d'artillerie, une fonderie de canons, une manufacture de poudre et un atelier de pyrotechnie, va recevoir, pour augmenter ces établissements, ceux du même genre qui existent dans la capitale et qui depuis longtemps doivent être déplacés.

En outre, on construit à Spandau une vaste manufacture d'armes, et cinq ouvrages nouveaux pour compléter les défenses du faubourg de Stresow et le relier avec le corps de la place; on établit en dehors de la ville sept ouvrages avancés, dont les plans ont été nouvellement arrêtés. Le roi, pour ces derniers travaux, a autorisé le ministre de la guerre à prélever une somme de 150,000 thalers sur le crédit extraordinaire voté cette année et applicable aux dépenses du génie.

L'administration de la guerre, afin d'activer la transformation de l'armement de l'infanterie prussienne, commencée il y a environ une année, vient de prendre à sa charge les fabriques de Breslau, de Sarn, de Neiss, de Sommerda et de Suhl. Une inspection spéciale est créée pour ces établissements, sous la direction d'un inspecteur en chef ayant rang de colonel.